

Rapporteur : Mme ROUSSET

47814

18 - Environnement

Plan bois énergie

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 30 août 2021 validant la feuille de route du 5^{ème} Plan bois énergie ;

Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine est partenaire du Plan bois énergie aux côtés des différentes parties prenantes que sont l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Région Bretagne, le Département du Finistère et les professionnels de la filière.

En Août 2021, la Commission permanente a approuvé le cadre stratégique d'intervention du 5^{ème} Plan bois énergie pour les périodes 2021-2027. Il repose sur les deux axes suivants :

- le bois, une énergie durable, avec l'ambition que les territoires développent une stratégie plus globale autour de l'arbre (rôle écologique de la haie, bois construction, etc.) ;
- le bois, une énergie facile, avec un soutien aux porteurs de projet pour concevoir puis exploiter leur chaudière bois déchiqueté, en favorisant les contrats d'objectifs par établissement public de coopération intercommunale.

Il est proposé de soutenir le projet suivant :

Assistance à maîtrise d'ouvrage - Rennes Métropole

Rennes Métropole sollicite une demande d'aide auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation d'une chaufferie mixte biomasse / gaz destinée à alimenter les besoins en chaleur du futur réseau de chaleur urbain sur la ville de Le Rheu.

Montant de l'étude : 73 900 € ;

Taux de subvention : 40 % ;

Montant total de la subvention proposée : 29 560 €.

Les crédits correspondants font l'objet d'une affectation sur l'AP SPEDI003, imputation 204-928-204141-P431 pour un montant de 29 560 €.

Décide :

- d'attribuer d'une subvention, au titre du Plan bois énergie 2021-2027, pour un montant total de 29 560 € au profit du bénéficiaire détaillé dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces correspondantes.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. CHENUT

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023

ID : CP20231172

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation